



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 17 avril 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Huitième réunion du pôle des énergies renouvelables de la Creuse

Jeudi 6 avril 2023, Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse nouvellement arrivée, a réuni les partenaires membres du pôle des énergies renouvelables de la Creuse. Après le traditionnel bilan des EnR en Creuse, cette huitième réunion a été consacrée en grande partie à des échanges et retours d'expériences des acteurs de terrain, avec une présentation des territoires à énergie positive (TEPOS) du département.

Le syndicat Est Creuse développement et le Parc Naturel Régional de Millevaches ont ainsi présenté les différentes actions menées ces six dernières années sur leurs territoires, tant sur les économies d'énergie que sur le développement d'une production « locale et concertée » d'énergies renouvelables, en mesure d'apporter une cohérence et une plus forte valeur ajoutée sur le territoire.

La démarche TEPOS s'appuie en effet sur les quatre piliers suivants : maîtrise de la demande en énergie, mobilité et transport, production d'énergie renouvelable locale et structuration d'outils et de compétences. Ce dernier point permet une action concrète sur le territoire doublée d'une recherche plus effective de financements sur les projets identifiés (contrats avec l'ADEME, la Région, voire l'Europe).

#### Accompagner la sortie des énergies fossiles

Plusieurs actions ont été présentées sur la rénovation énergétique des bâtiments, l'éclairage public, la sobriété énergétique et l'efficacité des équipements, la mobilité et les changements de comportements à inciter par de l'auto-partage ou de la location de vélos à assistance électrique, le développement de projets de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables thermiques (bois énergie, géothermie, solaire thermique, énergie fatale) ou électriques (éolien, photovoltaïque, méthanisation...). Le mot d'ordre a été que le développement des EnR doit à la fois suivre des objectifs quantitatifs mais aussi qualitatifs pour le territoire.

#### Contact presse

##### Cabinet de la Préfète

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [victor.fleury@creuse.gouv.fr](mailto:victor.fleury@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

Les échanges ont été riches et inspirants pour tous, tous les territoires étant appelés à définir des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables suite à la promulgation de la loi d'accélération des énergies renouvelables le 10 mars dernier.

Les grands principes de cette loi ont d'ailleurs également été présentés aux membres du pôle EnR : zones d'accélération pour le développement des EnR, agrivoltaïsme, obligations d'installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup> et sur certains bâtiments, partage territorial de la valeur...

Pour mémoire, le schéma départemental des énergies renouvelables de la Creuse est consultable sur le site Internet de la Préfecture de la Creuse, avec de nombreux documents relatifs aux énergies renouvelables :

<https://www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Energies-renouvelables/Le-schema-departemental-des-energies-renouvelables>